



MAIRIE de PUISEUX-EN-BRAY  
60850

Courriel : mairie\_de\_puisseux\_en\_bray@yahoo.fr

Téléphone : 03 44 82 64 97

Fax : 03 44 82 53 76

Département de l'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

## **COMPTE RENDU** **CONSEIL MUNICIPAL**

Le douze juin deux mil vingt, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François MOISAN, Maire.

Présents : Mrs. MOISAN, LAMY, MARTINEZ, LIVET, DEGRAVE, LECLERCQ, TACK, BEAUCOUSIN  
Mmes WIESNER, ALLART, DE ANGELIS

Secrétaire de séance : Mme WIESNER

En présence de Madame GUEULLE, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

Monsieur le Maire commence comme d'habitude par faire un tour d'horizon de l'actualité municipale avant d'aborder l'ordre du jour.

Il précise notamment qu'il est prudent pour les élus, à titre personnel et sur leurs fonds propres, de souscrire une assurance « élu ». Cela vaut pour le maire, les adjoints et les conseillers qui auraient reçu délégation.

Un chien mordeur s'est de nouveau échappé et a erré dans un hameau, il faut absolument que les propriétaires soient conscients qu'un chien qui mord deux fois est automatiquement euthanasié.

Le département et la société COLAS nous ont informés que, comme promis, ils allaient effectuer les réparations sur la RD 102 à partir du 15 juin 2020. Les travaux vont s'échelonner jusqu'à la fin du mois et des travaux de goudronnage sont aussi à prévoir au mois d'aout.

Suite aux travaux sur les bordures et les trottoirs de l'an passé, la DETR (préfecture) vient de nous accorder une subvention de 33 289.62€ qui s'ajoute à la subvention accordé par le conseil départemental.

### **Dossier RAFP de Mr MAILLET :**

Par négligence du secrétariat, depuis 2005, aucune cotisation n'a été versée à la RAFP (retraite complémentaire) comme cela devait être fait. Cette négligence signifie que la commune va devoir verser les cotisations de 2005 à 2017.

Le dossier est ouvert et le rattrapage est en cours d'évaluation.

### **Commission électorale :**

La commission électorale est composée de 3 membres.

Un élu qui est, ni le maire ni les adjoints, assisté de deux habitants de la commune.

La commune doit proposer deux noms au TGI et à la préfecture.

Ces deux instances nomment les membres de la commission.

### **Commission des impôts :**

La commission se réunit une fois par an pour examiner les documents présentés par les services fiscaux.

Elle se compose de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

La constitution de la liste est en cours.

### **Préparation du budget primitif :**

Les communes ont jusqu'au 31 juillet pour adopter leur budget 2020. La situation sanitaire explique cette date.

Normalement, le budget doit être voté pour le 30 avril au plus tard.

Les conseillers ont étudié avec soin article par article le grand livre 2019 où figure le détail de toutes les dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Avant la réunion du conseil municipal, les conseillers ont pu s'initier aux subtilités de la comptabilité publique grâce à un exposé de Philippe LAMY sur le budget communal.

Après l'étude du grand livre, des propositions ont été faites par les membres du conseil pour le budget 2020, abondements des différents articles lorsque nécessaire, suppressions ou diminutions d'abondement également.

Lors de la prochaine séance du conseil municipal, le budget primitif sera réexaminé par les conseillers et voté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Maire,

JF MOISAN

